

VILLE DE PULNOY
CR N°2016-17/SA/MCC

Réunion Conseil Municipal du 04 FEVRIER 2016

Etaient présents : MM PICCOLI NICOLA ANDRÉ PERROLLAZ HOUDRY OGIEZ DUSSIAUX PELTIER BADER ROYER LAGO WEHRLÉN CASTELA JEANDEL JACOB MARCHAL-BATT BRETON MASSON PIGNOT DEVITERNE HAUSERMANN ENEL

Absents excusés :

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à F. PERROLLAZ
M. AMOUROUX a donné pouvoir à V. BADER
C. SIMON a donné pouvoir à A. ANDRÉ
I. GAUCHÉ a donné pouvoir à N. HOUDRY
I. CHIARAMIDA a donné pouvoir à P. HAUSERMANN

Secrétaire : J. ENEL

Approbation du compte rendu de la séance du 17 Décembre 2015 : pas d'observation.
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales.

1) Rapport d'Orientation Budgétaire 2016

G. Nicola donne lecture et commente le rapport d'orientation budgétaire.
Avant d'ouvrir le débat, le Maire précise que la nouveauté intégrée par la loi Notre au rapport est la pluriannualité des prévisions budgétaires, même si Pulnoy travaille en pluriannualité depuis de nombreuses années.

Débat :

D. Deviterne donne un bon point à ce rapport concernant la politique fiscale : c'est une bonne chose de ne pas augmenter les taux d'impôts. En revanche, D. Deviterne estime que les projections sur 5 ans concernant la masse salariale montrent une évolution qui ne correspond pas au besoin réel d'une commune située au sein d'une communauté urbaine, qui prend de plus en plus de compétences, et qui va en prendre davantage avec la métropole. Il y a là un vice de forme. La politique d'entretien du personnel est excessive.

Concernant l'investissement, l'enveloppe de 121 000€ dédiée au renouvellement des véhicules paraît elle aussi excessive, en concordance avec le budget du personnel.

La distribution de services est dans l'excès. On pourrait imaginer que certaines prestations effectuées par la commune s'orientent vers un rapprochement avec d'autres communes. Il y a des textes qui prévoient ces rapprochements entre communes voisines et il faut accentuer ces démarches.

Pour D. Deviterne, la réhabilitation de la maison des jeunes mérite là aussi un bon point.
Il souhaite connaître l'objet de l'emprunt de 200k€.

Le Maire répond que l'emprunt est global et qu'il servira à financer le programme d'investissement.

D. Deviterne réitère sa satisfaction concernant la politique fiscale, mais informe que le groupe d'opposition s'abstiendra sur les augmentations budgétaires.

Le Maire répond au sujet de la politique du personnel : chaque départ d'agent n'a pas toujours été remplacé. Chaque départ fait l'objet d'une réflexion pour envisager un éventuel redéploiement. Le remplacement ne se fait pas si c'est possible.

Le Maire rappelle que l'augmentation des charges de personnel, pour la période 2015-2020, est estimée à +6%, pour les raisons suivantes :

- glissement vieillesse technicité (évolution de carrière), pour lequel on ne peut rien
- revalorisation des salaires, émanant d'une volonté gouvernementale
- recrutements supplémentaires pour les services aux familles, obligatoires pour respecter le taux d'encadrement réglementaire
- évolution de la part variable, qui ne sera faite que si le budget le permet. C'est le seul moyen de récompenser les agents qui donnent satisfaction.

- réforme du régime indemnitaire, émanant là encore du gouvernement.

D. Deviterne ne remet pas en cause ces éléments, mais regrette que les réflexions concernant les évolutions de la masse salariale se fassent à effectifs constants. Le contraire devrait être l'objectif principal de la politique du personnel.

Le Maire répond que ça l'est.

D. Deviterne explique que sa volonté n'est pas de « virer » les agents. Il rappelle que les transferts de compétences engendrent des transferts d'agents, qui sont toujours gagnants.

Le Maire rappelle que l'audit du fonctionnement des services techniques confié au centre de gestion a pour objectif d'optimiser le service. Cette étude permettra peut-être d'engager un redéploiement des missions de certains agents. Elle permettra aussi peut-être de déterminer que le remplacement d'un véhicule n'est pas utile. Le Maire rappelle aussi que lors du remplacement d'un véhicule Iveco en 2015, le choix a été fait d'un véhicule d'occasion à 11 000€.

Le Maire ajoute que la mutualisation est l'une de ses préoccupations permanentes, puisqu'elle est en charge de ce dossier à la Communauté Urbaine. Une réunion s'est d'ailleurs tenue hier au Grand Nancy à ce sujet et plusieurs pistes de mutualisation ont été proposées : mise en commun d'un centre de supervision urbain, d'une plate-forme médico-sociale et de formations communes de personnel. Ce ne sont pas les 3 seuls points envisagés en mutualisation, mais toute démarche de mutualisation doit être précédée d'une évaluation financière. Les mutualisations ne coûtent pas forcément moins cher.

A Pulnoy, la DGS organise des rencontres avec les villes du Grand Nancy pour envisager des groupements d'achat. La mutualisation peut se faire entre l'EPCI et les communes, mais aussi entre communes.

Le Maire précise que la transformation du Grand Nancy en métropole n'engendrera pas de transferts de compétences des communes vers la métropole. Seules des compétences relevant actuellement du département seront transférées.

La politique d'investissement est conforme au programme pour lequel la majorité a été élue. Si la conjoncture avait été meilleure, d'autres projets auraient pu être envisagés. Il est temps de réhabiliter la maison des jeunes et le centre socio.

D'autres mutualisations sont aussi en cours avec le Grand Nancy : le golf-habitat, la renaturation du Grémillon, et la revitalisation de la porte verte.

D. Deviterne répond que la mise en commun dont il parle est d'une toute autre dimension.

G. Royer félicite le rapporteur pour sa présentation précise, ainsi que les services. Préparer des orientations budgétaires n'est pas un exercice facile. G. Royer a bien entendu le souhait de D. Deviterne de réduire les charges de personnel. Il ne faut cependant pas oublier que la mission principale d'une commune est d'entretenir le patrimoine et de servir la population, ce sont des missions figurant au Code des communes. On peut en effet tout mutualiser (on peut même essayer de fusionner avec Seichamps, mais ce ne sera pas facile, car les orientations politiques ne sont pas les mêmes), mais quels services obtiendra-t-on ?

G. Royer donne l'exemple de la mutualisation des entretiens de voiries et des espaces verts de voirie, pour lesquels la vision du Grand Nancy et de la commune peut être différente. Le Grand Nancy peut décider de ne tondre qu'une fois par an, alors que la qualité du service voudrait des tontes plus fréquentes. Il faut se méfier de la mutualisation. Lorsque les voiries ont été mutualisées entre les communes et le Grand Nancy, on a dépensé plus qu'avant, car les choses n'étaient pas faites de la même façon. Les « gros » marchés ne sont pas forcément plus satisfaisants que les « petits ».

G. Royer ajoute que la métropole ne prendra aucune compétence communale, elle prendra certaines du département, mais au centime près, sans dépense supplémentaire.

Concernant les véhicules, la mutualisation se fait déjà entre le Grand Nancy et la commune pour le déneigement.

L'expérience de mutualisation de matériel et de personnels entre le Grand Nancy et les communes pour les grands événements a été faite, mais les limites ont vite été atteintes, car toutes les communes organisent leurs manifestations sur la même période.

Si les communes n'ont plus d'autonomie, elles ne rendent plus le service attendu par la population.

D. Deviterne pense que pour faire baisser les dépenses, il faut faire participer la population.

G. Royer répond que l'expérience a été faite sur Pulnoy, les habitants de quartiers ont été invités à participer au fleurissement de leur placette. Les limites ont là encore été vite atteintes, car ce sont toujours les mêmes qui participent.

G. Royer est d'accord pour des regroupements, à condition que cela apporte un plus pour le citoyen. Il serait dramatique de réduire le personnel pour des services moins importants.

D. Deviterne ajoute qu'en éduquant, on peut apprendre aux citoyens à moins attendre de la commune.

Le Maire répond qu'il faudra plus d'un mandat pour y arriver.

Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote.

2) L'heure du TEE pour les Seniors : tarification et signature d'une convention avec l'association Albatros :

V. Bader explique l'objet de la délibération

Vote : à l'unanimité

3) Déploiement d'équipements de télécommunication sur le château d'eau de Pulnoy : autorisation donnée au Maire de signer le bail avec l'opérateur de téléphonie FREE MOBILE :

M. Ogiez explique l'objet de la délibération et se félicite de cette source de recette supplémentaire, avec toutes les garanties de sécurité qui vont avec.

Vote : à l'unanimité

4) Mise à disposition du gymnase et de la structure d'escalade entre l'ASPTT Escalade et la ville de Pulnoy :

N. Jacob explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

5) Transformation de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en Métropole :

Le Maire explique l'objet de la délibération, à l'aide d'un support powerpoint.

Pour G. Royer les explications sont claires, montrant bien l'importance de la métropole, surtout au niveau économique. 3 élus métropolitains siègeront au sein de la grande région. C'est du gagnant-gagnant. C'est l'aboutissement d'un travail énorme, dans l'intérêt des enfants et petits-enfants.

D. Deviterne se félicite de l'initiative et du travail qui se fait en abstraction des courants politiques, y compris entre la métropole et le conseil départemental.

Le Maire précise que c'est en effet un changement de mentalité et rappelle que ce sont les élus d'hier qui ont participé largement à ce projet.

Vote : à l'unanimité

6) Suppression de la prime de fonctions et de résultats au 31 décembre 2015 remplacée par le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Le Maire explique l'objet de la délibération.

Vote : à l'unanimité

Affaire non délibérative :

Le Printemps des Seniors du 9 au 20 mars 2016 :

V. Bader explique le projet du Printemps des Seniors qui aura lieu du 9 au 20 mars 2016.

Le Maire,

Michelle PICCOLI



Fait à Pulnoy, le 12 février 2016

Le secrétaire de séance,

Jean ENEL



